

Garantie Maintien de Salaire (GMS- Intériale)...

...de qui se moque t-on ?

Aujourd'hui, **situation de blocage** due à :

- **Un manque d'anticipation de l'autorité territoriale** : *connaissance du problème depuis plus de 6 mois mais priorité mise sur la fusion des 3 EPCI en mettant en suspend la GMS*
- **L'absence d'une réflexion sur les réelles causes du problème** : mise en avant par l'autorité territoriale du fort taux d'absentéisme pour justifier cette augmentation... **On veut comprendre** (où sont les chiffres?)!!!! Nous savons que les conditions de travail sont à l'origine de nombreux arrêts-maladies comme énoncé plusieurs fois par la CGT au sein du CHSCT.
- **Un refus total de l'autorité territoriale de toute négociation pour prendre en charge l'augmentation de la cotisation** : *c'est toujours aux agents du Muretain Agglo de faire les efforts !!!*

Chronologie des faits :

Juillet 2016 : Intériale demande à l'autorité territoriale de revoir les clauses du contrat GMS afin de redresser sa situation financière.

1er décembre 2016 : réunion de travail INTERIALE/DRH/CGT : présentation de la situation par le directeur régional d'Intériale.

1^{er}, 9 puis 16 décembre 2016 : tentative de l'autorité territoriale d'un passage non négocié en CTP en proposant à la charge de l'agent : 100% d'augmentation de cotisation à prestation égale ou une moindre augmentation de cotisation avec moins 5% de la prestation.

Décembre 2016 : Mouvements de grève pour revendiquer :

- 1) La prise en charge par la collectivité de cette augmentation.
- 2) La mise en place d'une réelle politique de prévention avec un renforcement de l'effectif du service « Social et Conditions de Travail ».
- 3) La prise en compte des alertes des représentants du personnel, membres du CHSCT.

10 février 2017 - Réunion de travail Président/DRH/CGT où M. le Président :

- refuse la prise en charge par la collectivité de cette augmentation.
- envisage la rupture du contrat avec Intériale.
- recherche un nouveau prestataire avec le risque pour les agents de ne pas être couverts pendant 2 mois.
- Souhaite une analyse complète de l'absentéisme.

Pourquoi la collectivité n'a pas informé les agents de cette situation via le flash info RH ?
Pourquoi serait-ce seulement aux agents de la collectivité de payer l'augmentation de la cotisation d'Intériale?

Pourquoi l'autorité territoriale ne prend pas en charge l'augmentation de la cotisation ? Chacun doit participer!!!